

MODE OPERATOIRE ATTESTATION BPIF

Etape 1 :

<https://attestation-pge.bpifrance.fr/>

Etape 2 :

Bienvenue sur le site de l'attestation du Prêt Garanti par l'État



Demande d'attestation Prêt Garanti par l'État

Vous avez droit à **une attestation unique pour obtenir un Prêt Garanti par l'État** par entreprise (avec votre numéro SIREN) et à une nouvelle demande à partir du 1er mai dans la limite du plafond autorisé par entreprise.

Veuillez cocher les points d'information suivants avant d'aller plus loin :

- Assurez vous d'avoir bien validé au préalable votre montage financier avec votre / vos banques avant de saisir votre demande.** Vous ne pouvez pas modifier votre attestation une fois validée !
- Le montant du crédit concerné **ne peut excéder 25% du chiffre d'affaires** ou **2 fois la masse salariale** pour les entreprises innovantes si ce critère est plus favorable. Pour les entreprises créées à compter du 1er janvier 2019, il **ne peut dépasser 24 fois la masse salariale mensuelle moyenne constatée** depuis la création de la société.
- L'attestation **sera demandée et contrôlée par votre/vos banque(s)** pour réaliser le décaissement de votre crédit Prêt Garanti par l'État.
- Vous **certifiez être habilité(e)** à faire la demande d'attestation pour le compte de votre entreprise.

Etape 3 :

Que souhaitez-vous faire ?

Connectez-vous

Cliquez ici si vous avez déjà créé un compte sur attestation Prêt Garanti par l'État ou sur la banque en ligne Bpifrance.



Inscrivez-vous

Cliquez ici si vous n'avez pas de compte Bpifrance ou attestation Prêt Garanti par l'État.



Etape 4 :

Inscrivez-vous

Renseignez vos identifiants pour créer votre compte Prêt Garanti par l'État.

Email

Mot de passe

8 caractères minimum : chiffres, lettres, majuscules, caractères spéciaux (^ \$ * . [] { } () ? - " ! @ # % & / , > < ' : ; | _ ~ `) confondus

En cliquant sur suivant, vous acceptez les Conditions Générales d'Utilisation Bpifrance



Suivant

Etape 5 :

Validez votre adresse email

Veillez renseigner le code envoyé à l'adresse email indiquée précédemment.

Code de vérification

Email non reçu ? Vérifiez vos spams ou envoyer à nouveau



Suivant

Etape 6 :

Déconnexion

Votre espace Prêt Garanti par l'Etat

Obtenir une attestation pour votre entreprise

Cliquez ici pour réaliser une attestation pour votre entreprise

Suivant

Etape 7 :

Générez une attestation Prêt Garanti par l'État pour votre entreprise

Nous allons vous accompagner tout au long de la création de votre attestation. Afin de générer une attestation, nous souhaitons savoir quel est votre projet ainsi que les banques partenaires de l'opération.



Avant de commencer

Vous avez droit à une attestation unique pour obtenir un Prêt Garanti par l'État par entreprise (avec votre numéro SIREN) et à une nouvelle demande à partir du 1er mai dans la limite du plafond autorisé par entreprise.

Le dirigeant

Veuillez préciser l'identité du dirigeant de l'entreprise.

Nom du mandataire

Prénom du mandataire

Une procuration du dirigeant vous sera demandée par votre ou vos banques. Elle pourra aussi être exigée en cas de contrôle.

La situation

Choisissez le cas de figure qui correspond le mieux à votre situation.

- Scénario 1 :** Mon entreprise a été créée **après le 1er janvier 2019**.
- Je déclare la moyenne de la masse salariale mensuelle (hors cotisations patronales) constatée depuis la création de mon entreprise. Je peux demander un prêt d'un montant allant jusqu'à 24 fois ce chiffre.
- Scénario 2 :** Mon entreprise a été créée **avant le 1er janvier 2019 et ne répond à aucun des critères de l'entreprise innovante**.
- Je déclare le **chiffre d'affaires** constaté de 2019 ou de la dernière année disponible. Je peux demander un prêt d'un montant allant jusqu'à 25% de ce chiffre.
- Scénario 3 :** Mon entreprise a été créée **avant le 1er janvier 2019 et répond à l'un des critères de l'entreprise innovante**.
- Si le critère du chiffre d'affaires est plus favorable pour moi, je déclare le chiffre d'affaires constaté de 2019 ou de la dernière année disponible. Je peux demander un prêt d'un montant allant jusqu'à 25% de ce chiffre.
- Scénario 4 :** Mon entreprise a été créée **avant le 1er janvier 2019 et répond à l'un des critères de l'entreprise innovante**.
- Si le critère de la **masse salariale** est plus favorable pour moi, je déclare la masse salariale 2019 constatée ou de la dernière année disponible. Je peux demander un prêt d'un montant allant jusqu'à 2 fois ce chiffre.

Scénario 2 dans la plupart des cas.

Etape 8 :



Qu'est-ce qu'une entreprise innovante ?

Une entreprise qui répond à au moins un des critères définis **au II de l'article D. 313-45-1** du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

L'entreprise

Veuillez renseigner les informations concernant votre entreprise.

SIREN

Nom de l'entreprise

Montant du chiffre d'affaires

Le montage financier

Soyez le plus précis possible sur votre/vos partenaire(s) et le montage financier prévu. Une fois l'attestation validée, vous ne pourrez pas revenir dessus.



Où trouvez mon code banque et code guichet ?

Les informations agence (Code Banque ou Code Guichet) sont visibles sur votre RIB. Si vous n'avez pas de RIB, veuillez demander à votre banquier.



Ajouter une banque partenaire



Vous ne trouvez pas votre banque ?

Contactez le support par email à supportentreprise-attestation-pge@bpifrance.fr



Valider mon attestation

Transmettre l'attestation à votre banque pour valider l'opération.